

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Obligations européennes en matière de rapports budgétaires

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé trois documents budgétaires qui doivent être soumis à la Commission européenne.

En application du nouveau cadre budgétaire européen, la Belgique a présenté pour la première fois à la Commission européenne, le 18 mars 2025, un plan budgétaire et structurel national à moyen terme. En plus du plan budgétaire et structurel national, trois autres documents budgétaires doivent être soumis à la Commission européenne :

- le projet de plan budgétaire (qui devait initialement être présenté le 15 octobre) : il dresse un aperçu des objectifs budgétaires des différents sous-secteurs et de l'ensemble des pouvoirs publics pour 2025 et des mesures qui ont été prises pour atteindre ces objectifs
- le rapport d'avancement annuel (qui doit être présenté au plus tard le 30 avril de chaque année)
- le rapport sur l'action suivie d'effets engagée pour donner suite à la recommandation EDP

Les ministres du Budget et des Finances sont chargés d'inscrire le projet de plan budgétaire et le rapport d'avancement annuel à l'ordre du jour du Comité de concertation en vue de leur soumission en temps utile à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

info@kcfm.be

Caroline Dujacquier

Porte-parole (FR)

caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

pol.vandendriessche@kcfm.be